



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 26821

## Texte de la question

M. Franck Dhersin souhaite appeler l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la modification du décret n° 93-345 du 15 mars 1993 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier. Il lui demande de mesurer les risques qu'engendrent la distribution et l'administration de médicaments aux personnes âgées ou handicapées par des personnes salariées non compétentes car non qualifiées.

## Texte de la réponse

La réforme du décret n° 93-345 du 15 mars 1993 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier est engagée. Un groupe de travail a été constitué afin de recueillir les préoccupations et les propositions de réforme de l'ensemble des parties intéressées. Les travaux devraient aboutir, vers la fin de l'année 1999, à la modification de certaines dispositions du décret de compétences des infirmiers dans le sens d'une meilleure adaptation aux réalités actuelles de l'exercice de cette profession.

## Données clés

**Auteur :** [M. Franck Dhersin](#)

**Circonscription :** Nord (13<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26821

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 1999, page 1535

**Réponse publiée le :** 3 mai 1999, page 2732